

**Primes des 0,15€**

Et primes LS

De quoi s’agit-il ?

Lors de nos visites en magasins, vos délégués **CFTC** se sont rendu compte que bon nombre de salariés y compris certain encadrant ignoraient l’existence de la surprime de 0,15€ sur les produits PEM et petit son.

**Comment l’obtenir ?**

Pour l’obtenir vous n’avez rien à faire elle est automatique

**Quel gain ?**

Lorsqu’un vendeur encaisse un produit des rayons concernés (petit électroménager, petit son/audio), il perçoit la prime produit 0,10 € mini + 0,15 € (ex : 4 appareils PEM à 9,90€ primées 0,10€ = 1€ de prime pour 40€ de CA).

**Comment la consulter ?**

Vous pouvez consultez le cumul de ces primes en imprimant les ventes du jours/vendeur, ou l’état des primes sur l’IPV 120 (mensuel)/IPV 109 (journalier) auprès de vos encadrants

**Comment est-elle reportée sur la fiche de paie ?**

Ces primes sont intégrées dans le variable « primes articles ».

***Pour rappel, la surprime des 15 centimes vient en compensation de la suppression de la prime cycle en 2012 (CE 29 mars 2012). Plus d’infos auprès de vos délégués CFTC.***

A cela se rajoutent 50% des primes LS pièces majeures réparties proportionnellement aux ventes réalisées par chaque collaborateur

**Exemple : pour 500€ de primes LE (libre emporté) on prend la moitié donc 250€**

**Qui seront réparties aux vendeurs par rapport au poids du volume des ventes que représente chaque vendeur dans le rayon.**

**Si un vendeur fait 30% des volumes de son rayon PEM ou petit son, il prend 75 € en plus de ses primes.**



**La CFTC, pour mieux vous informer !**

*Vos délégués :*

*Philippe SÉNIA : 06-21-71-02-75. Zahir BOUDERBALA : 06-25-76-48-13*

*Daniel DE SOUSA : 06-08-14-93-84. David MELOUL : 06-09-22-26-38.*

*Philippe GOUVEIA : 06-50-32-04-78. Philippe DELAVAULT : 06-48-00-73-56.*

*Jean-Philippe AFONSO : 06-87-36-23-46.  Sébastien GILOPPÉ : 06-87-84-86-89.*